



République Française
Liberté - Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

OBJET :

Délibération
complémentaire -
Lancement de la
concertation préalable à la
déclaration de projet avec
mise en compatibilité du
PLU et à la délivrance de
permis d'aménager -
approbation des objectifs et
modalités afférentes

N° 9

Réf. : Direction de
l'aménagement durable et du
Foncier

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 35
En exercice : 35
Qui ont pris part à la délibération : 34

Date de convocation : 04/05/2022

Transmis en préfecture le :

Reçu en préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AGDE**

SEANCE DU 10 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai

Le Conseil Municipal de la **Commune d'AGDE** s'est réuni en session
ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents :

**M. D'ETTORE, M. FREY, Madame ESCANDE, Madame PEYRET,
Monsieur VILLA, Mme VIBAREL, Mme. ANTOINE, M. CRABA,
Madame RAPHANEL, M. BENTAJOU, Mme GUILHOU, M. RUIZ,
Mme MATTIA, Mme MOTHES, Madame REY, Madame TARDY,
Mme SALGAS, M. GLOMOT, M. HUGONNET, Mme MAERTEN,
Monsieur PEREA, Monsieur VIALE, Madame MABELLY,
Monsieur NADAL, Madame CATANZANO, Monsieur DUMONT**

Mandants :

**M. BONNAFOUX
Monsieur TOURREAU
M. ABADIE
M. DOMINGUEZ
Madame MEMBRILLA
Madame AUGÉ-CAUMON
Monsieur FIGUERAS
Monsieur IVARS**

Mandataires :

**M. GLOMOT
M. D'ETTORE
Madame PEYRET
M. FREY
Madame ESCANDE
Monsieur NADAL
Madame CATANZANO
Monsieur DUMONT**

Absents :

Madame VARESANO

Secrétaire de séance : M. FREY

Rapporteur : M. FREY

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-1 à L.103-6, R.103-1 à R.103-3, L.121-15 et
suivants, et R.441- et suivants,
VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-13 et R.122-28
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Agde,
VU la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2022

Le rapporteur expose que :

Par délibération n°6 du 15 février 2022, le Conseil Municipal a validé le lancement de la concertation

préalable à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU et à la délivrance de permis d'aménager.

A cette occasion, les modalités de la concertation ont été définies.

Or, pour des raisons techniques, la publication de l'avis de concertation n'a pu se faire qu'à compter du 25 février 2022.

Afin des respecter l'article L.121-16 du Code de l'environnement qui prévoit notamment un délai d'affichage de l'avis d'au moins 15 jours avant le début de la concertation, il convient de décaler la période de concertation d'une semaine, à savoir du 14 mars 2022 au 14 juin 2022 inclus.

L'avis de concertation diffusé a été rectifié dans ce sens.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider la modification des dates de la concertation préalable et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

28 POUR

6 ABSTENTIONS

Monsieur NADAL, Madame AUGÉ-CAUMON, Monsieur FIGUERAS, Madame CATANZANO, Monsieur IVARS, Monsieur DUMONT

- **D'APPROUVER** la modification des dates de la concertation préalable qui aura lieu du 14 mars au 14 juin 2022 inclus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette procédure.

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits